Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022_111-BF

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 22 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.111 Séance du 20 décembre 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 20 décembre 2022 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 14 décembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 19h30.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : Mme Élise CLÉMENT à Mme Stevie BONNARD, M. Jean-Marc ANDRÉ à M. Gilles GARNIER, Mme Florence DEGOUGE à Mme Céline LOPEZ, M. Pierre MELESI à M. Pascal BERRANGER, M. Jean-Michel SARZIER à M. Fabrice GAY, M. Stéphane VALETTE à Mme Caroline BILLION-REY, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Eric SAULLE.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Laurence THON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2023 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Monsieur Claude VOSSEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;
Vu l'intérêt de voter le budget primitif dès la fin de l'exercice précédent afin de commencer le nouvel exercice avec des documents opérationnels ;
Vu la délibération 2022.93 du Conseil Municipal du 14 novembre 2022 relative à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023 ;
Considérant que le budget primitif 2023 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Section de fonctionnement	
Dépenses :		4 671 869.00 €
Recettes :		4 671 869.00 €
	Section d'investissement	
Dépenses :		2 691 846.00 €
Recettes :		2 691 846.00 €

Soit un budget total de 7 363 715 €

Vu l'avis de la commission « Administration Générale et Finances » du 13 décembre 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221220-DELIB2022_

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE-LE-GOUBET 26300 (Drôme)

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022_111-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTES :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 13/12/2022

Présenté par Le Maire (1),
A Chatuzange-le-Goubet, le 20/12/2022
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE-LE-GOUBET * 26300 (Drôme) *

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Chatuzange-le-Goubet, le 20/12/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMANDE-SÉGUINEAU Béatrice	
ANDRÉ Jean-Marc	
BECORPI Bertrand	
BERRANGER Pascal	
BILLION-REY Caroline	
BONNARD Stevie	
CAMACHO Jérôme	
CHEYNEL Lilian	
CLÉMENT Élise	
DAMAISIN-JAMONET Coralie	
DEGOUGE Florence	
DESBAR Stéphanie	
GARNIER Gilles	
GAY Fabrice	
LOPEZ Céline	
MELESI Pierre	
PALCOUX Mélanie	
RAMAT Christian	
ROLLAND Roger-Pierre	
SARZIER Jean-Michel	
SAULLE Eric	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022_111-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

THON Laurence	
THON Marina	
TRACOL Audrey	
TRUCHET-COMTE Natacha	
VALETTE Stéphane	
VOSSEY Claude	
ZAMMIT-HELMER Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2022 et de la publication le 22/12/2022

A Chatuzange-le-Goubet, le 21/12/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.